

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 Mars 2026 à 18h30 - Mairie de Saint-Eloy-les-Mines

1^{ère} séance du conseil municipal depuis le début du mandat

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 18h30, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du lundi 16 mars 2026.

Madame la deuxième adjointe, Présidente de séance, ouvre la séance à 18h30.

Madame la deuxième adjointe procède à l'appel nominal :

Étaient présents :

M Comte Philippe - M^{me} MERCIER Monique – M AUZEL Jonathan – M^{me} MROZEK Ghislaine - M. JOUHET Christian - M^{me} SAFFRE Corinne – M SPYCHALA André - M^{me} CLERET-PILANDON Agnès – M PEYNOT Aurélien - M^{me} RENARD Manon – M DURIN Camille - M^{me} URSAT Dominique – M Monteil Pierre - M^{me} VINCENT Marie-Hélène – M MONCELON Jean-Noël - M^{me} LEGRAND Sylvie – M CHAMPEYROUX Eric - M^{me} MARCHAND-MANSAT Laetitia - M^{me} DUBOISSET Jacqueline – M SMARELLI Nicolas - M. KRAMARZ Patrice- M^{me} BALADIER Béatrice - M^{me} SAINTIGNY Julie -

Étaient absents – excusés :

aucun

Étaient absents :

aucun

Le quorum est atteint.

M^{me} Mrozek Ghislaine a été élue secrétaire de séance.

Madame Duboisset deuxième adjointe ouvre la séance d'installation du conseil municipal pour cette mandature. Elle détaille le déroulé de la séance ; élection du maire, détermination du nombre des adjoints puis élection de la liste d'adjoints. Avant de procéder à l'appel nominatif des conseillers municipaux, elle informe l'assemblée que Mme Simonet Catherine a donné sa démission ainsi dans l'ordre du tableau, après le refus de M. Jérôme Christian de siéger, Mme Saintigny Julie est de fait membre du conseil municipal.

A l'issue de la procédure d'appel il est constaté que le quorum est atteint.

Madame Mrozek Ghislaine est élue secrétaire de séance.

Madame la seconde adjointe transmet, conformément à la loi, le siège de président de l'assemblée au doyen d'âge du conseil municipal ; M Pierre Monteil est appelé afin d'assurer cette fonction pour la procédure d'élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE

M Monteil rappelle les règles concernant l'élection du Maire ; il appelle à candidature.

Un seul candidat se fait connaître : M Comte Philippe

A l'issue de la procédure de vote le résultat est le suivant :

Suffrages exprimés : 23

Nombre de votants : 23

COMTE Philippe : 18 voix

Blanc : 5 voix

M Comte Philippe est élu maire

M Monteil remet l'écharpe de Maire à M Comte et cède la place de président au maire nouvellement élu.

M le Maire remercie l'assemblée et les Eloysiens pour leur confiance lors du suffrage du 15 mars.

Il précise que le résultat l'honore et l'engage. Il remercie ensuite les 29 membres de son équipe engagés depuis un an et demi pour élaborer un projet et un programme, et souhaite que l'esprit d'équipe porte les 18 élus. Il rappelle que les 997 voix accordées à sa liste traduisent une forte attente et une envie de changement de la part des citoyens, aussi déclare que le travail commence dès lundi. Il appelle à une participation collective de son équipe et tend également la main au groupe d'opposition. Il exprime la volonté de l'équipe d'aller dès lundi à la rencontre des agents administratifs, techniques et sociaux dans les services de la commune, mais également de travailler avec les acteurs économiques et associatifs locaux.

M le Maire déclare qu'être Maire est un honneur, un engagement et une représentation à chaque instant, il souhaite renforcer l'image de la commune auprès des partenaires Etat, Collectivités locales et syndicats de coopération en replaçant la commune au cœur des Combrailles, dans la continuité d'illustres prédécesseurs dont il cite les noms : Michel Duval et Alexandre Varenne.

M le Maire affirme prendre sa mission avec humilité et faire part de sa volonté d'être un maire présent, et un maire de dialogue avec les citoyens.

En conclusion il remercie les élus sortants pour leur travail passé et souhaite aux membres du conseil municipale pour les six années à venir de partager leur travail et leur réussite.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M le Maire appelle le conseil municipal à se prononcer sur le nombre d'adjoints pour la mandature. Il propose qu'ils soient au nombre de six.

A l'issue du vote à main levée la détermination du nombre de six adjoints est adoptée.

VOTE POUR LA LISTE DES ADJOINTS

M le Maire propose la mise au vote la liste des adjoints suivante :

Auzel Jonathan
Mercier Monique
Jouhet Christian
Mrozek Ghislaine
Spychala André
Saffré Corinne

A l'issue de la procédure de vote à bulletin secret le résultat est le suivant

Suffrages exprimés : 23
Nombre de votants : 23
Liste présentée par M Comte : 18
Blancs : 5

Les six adjoints proposés par M le Maire sont donc élus.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément à la loi M le Maire fait lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local

PRISE DE PAROLE

M le Maire donne la parole au groupe d'opposition qui souhaite faire une annonce.

M. Nicolas Smarelli annonce sa volonté de ne pas siéger pour la mandature et de remettre sa démission. Dans sa prise de parole, il évoque un climat de campagne qu'il juge particulièrement dégradé, des critiques et pressions subies personnellement, ainsi que des faits qu'il présente comme des tentatives d'intimidation ayant eu des répercussions sur sa famille

Il invoque des critiques et des pressions à son égard pour motiver sa décision.

M le Maire prend acte de sa décision et précise toutefois que si critiques il y a eu, celles-ci n'émanent pas de son équipe ici présente.

Mme Duboisset précise que suite à cette démission et selon l'ordre du tableau, M Caballé Jordi siégera désormais comme cinquième membre du groupe d'opposition.

M le Maire clôture ce premier conseil municipal de la mandature.